

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 6 MAI 2019  
à 19 HEURES**

**Présents :** Alain GILLARD - Ali ZAABAT – Jean-Louis BAUER - Nicolas GOUNEAUD – Sandrine GRESSANI – Tonio ESCRIBANO - François RAISIN - Stéphane GAUTHIER - Roger PIROLLET.  
**Absent excusé :** Dalila ZENAGUI.  
**Absent :** Jean-Marie IGLESIAS.

Désignation du secrétaire de séance : François RAISIN

Le compte-rendu de la séance du 25 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Alain Gillard donne la parole à Nicolas GOUNEAUD pour la présentation des dossiers d'urbanisme.

## **URBANISME**

### **CERTIFICAT d'URBANISME**

- **Du 13/03/2019 de Mr FORT Gérald pour une demande de certificat d'urbanisme Opérationnel** n° 00120919B0007 sur la parcelle C 618 – Sur la Ville – Division foncière en vue de construire.  
Zone UA du PLU. Avis défavorable du 06/05/2019
- **Du 13/03/2019 de Mr FORT Gérald pour une demande de certificat d'urbanisme Opérationnel** n° 00120919B0008 sur la parcelle C 1722 – Sur la Ville – Division foncière en vue de construire.  
Zone A et UA du PLU. Avis défavorable du 06/05/2019
- **Le 08/04/2019 de Me Vincent ORTOLLAND** pour une demande de certificat d'urbanisme d'information n° 00120919B0009 sur un bien situé – 40 route de Genève –  
Zone UA du PLU. Avis favorable du 10/04/2019
- **Du 12/04/2019 de Maître Patrice MANDRAN** pour une demande de certificat d'urbanisme d'information n° 00120919B0010 sur la parcelle B 222 – B 223 – 14 Rue Saint Amand –  
Zone UA du PLU. Avis favorable du 26/04/2019
- **Du 15/04/2019 de Maître Eric GAUVIN** pour une demande de certificat d'urbanisme d'information n° 00120919B0011 sur la parcelle C 1725 – 11 Chemin de la Chapelle –  
Zone UA du PLU. Avis favorable du 26/04/2019
- **Du 24/04/2019 de Maître BERROD Véronique** pour une demande de certificat d'urbanisme d'information n° 00120919B0012 sur la parcelle B 863 – 7 Lotissement Le Grand Pré –  
Zone UA du PLU. Avis favorable du 26/04/2019

### **DECLARATION PREALABLE**

- **Du 02/04/2019 Arrêté opposant un sursis à statuer de** la déclaration préalable n° 00120919B0003 de M. FORT Gérald pour la division de la parcelle C 1722 en vue de construire – Chemin des Etraz – Grésin
- **Du 02/04/2019 Arrêté opposant un sursis à statuer de** la déclaration préalable n° 00120919B0004 de M. FORT Gérald pour la division de la parcelle C 618 en vue de construire – Chemin de la Chapelle
- **Du 11/04/2019 décision tacite de non-opposition** de la déclaration préalable n° 00120919B0005 accordée à Mme GUILLET Brigitte – 3 Chemin d'Orge Combe pour le prolongement d'un mur existant et la pose d'une clôture.
- **Du 08/04/2019 décision tacite de non-opposition** de la déclaration préalable n° 00120919B0006 accordée à Mr TRAMASSET Ludovic – 11 Le Grand Pré - pour la pose d'un muret de 50 cm de hauteur et d'un grillage de 1m de hauteur.
- **Du 08/04/2019 décision tacite de non-opposition** de la déclaration préalable n° 00120919B0007 accordée à Mr MARCUARD François – 15 Le Grand Pré - pour la pose d'un muret de 25 m linéaire et d'un grillage de 1m43 de hauteur.
- **Du 26/04/2019 de Mr RAISIN François** de Longeray pour une demande de déclaration préalable n° 00120919B0008 pour la pose d'une serre de 7 m2.  
Zone UA du PLU. En cours d'instruction

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 6 MAI 2019  
à 19 HEURES**

**PERMIS DE CONSTRUIRE**

- **Du 09/04/2019 avis favorable du permis de construire modificatif n° 00120917 B0017 M02 de Mr MICHEL Geoffray et de Mme MARGUIN Emeline** de Segny pour la suppression des gabions pour un bien situé « Lotissement » Les Jardins de Grésin » Lot 9.
- **Du 18/03/2019 de Mme VIGNERON Emilyne et de Mr PIERSON Michel** de Chevrier pour une demande de permis de construire n° 00120919 B0004 pour la construction d'une habitation située 3 Chemin de Combe Gerle – Grésin.
  - Pièces complémentaires demandées le 9 avril 2019, déposées par le pétitionnaire en mairie le 15/04/2019.
  - En cours d'instruction
- **Du 01/04/2019 de Mr BAILLY Sébastien** de Vandoeuvre pour une demande de permis de construire n° 00120919B0005 pour la construction d'une habitation située Lot 12 - Les Jardins de Grésin –  
Zone 1AUg du PLU : En cours d'instruction
- **Du 08/04/2019 de Mr BAILLY Sébastien** de Vandoeuvre pour une demande de permis de construire n° 00120919B0006 pour la construction d'une habitation située Lot 17 - Les Jardins de Grésin –  
Zone 1AUg du PLU : En cours d'instruction
- **Du 05/04/2019 de Mr BOUVERON-SEUX Dominique et de Mme LOMANI MAUWA DAMARI Brigitte** de Thoiry pour une demande de permis de construire modificatif n° 00120918B0009 M01 pour la création d'un mur de soutènement en gabion situé Lot 3 - Les Jardins de Grésin –  
Zone UA du PLU : En cours d'instruction
- **Du 15/04/2019 de Mr BOUVERON-SEUX Dominique et de Mme LOMANI MAUWA DAMARI Brigitte** de Thoiry pour une demande de permis de construire modificatif n° 00120918B0009 M02 pour la modification de deux fenêtres situées Lot 3 - Les Jardins de Grésin  
Zone UA du PLU : Avis favorable du 06/05/2019
- **Du 15/04/2019 de Mr MIRANDA SOBRAL Alberto et de Mme MATHIEU Floriane** pour une demande de permis de construire n° 00120919B0007 pour la Démolition d'une ancienne maison et Construction d'une habitation avec un mur de soutènement.  
Zone UA du PLU : En cours d'instruction
- **Du 29/04/2019 de Mme RANCHE Yaël** de Chambésy pour une demande de permis de construire n° 00120919B0008 pour la construction d'une habitation située rue de la Platière. (Division ELUI)  
Zone UA du PLU : En cours d'instruction

**ANNULATION ET RETRAIT DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

- **Du 08/04/2019 de Mr MIRANDA SOBRAL Alberto et de Mme MATHIEU Floriane demande d'annulation** du permis de construire modificatif n° 001 209 13B 0005 délivré le 22/06/2018 – 6 bis Chemin de la Chapelle.
- **Du 11/04/2019 Arrêté portant retrait d'un permis de construire modificatif n° 00120913B0005** au nom de Mr MIRANDA SOBRAL Alberto et de Mme MATHIEU Floriane.

M. le maire informe le conseil du courrier que M. Fort a fait parvenir en mairie, afin de demander que sa parcelle N° C1722 soit intégralement en zone UA (La parcelle est actuellement en partie en zone A et en partie en zone UA). Une réponse écrite lui sera faite.

**DOSSIERS**

**CONVENTION REFECTION D'ENROBE SUITE AUX TRAVAUX DE RENOUELEMENT DES CANALISATIONS D'EAU POTABLE ET D'EAUX USEES CHEMIN DU PONT A GRESIN**

M. le maire rappelle que la commune souhaite faire réaliser une opération de renouvellement de la voirie en pleine largeur sur le chemin du Pont suite aux travaux de séparatif d'eaux, la régie des eaux Gessiennes (maître d'ouvrage) s'engage à

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 6 MAI 2019  
à 19 HEURES**

rembourser la commune (maître d'ouvrage délégué) du montant des travaux réglés au fur et à mesure du déroulement de l'opération, sur présentation de décomptes établis par le maître d'ouvrage délégué.

Le solde de la quote-part du maître d'ouvrage sera versé à la fin du chantier, après réception définitive des travaux et au vu du décompte final établi par l'entreprise et validé par le maître d'œuvre. Selon l'application des prix du marché Pétavit et/ou du bordereau travaux Sud Gessien, les montants retenus sont les suivants :

- Enrobés : 78 T \* 137,20 € /T = 10 701,60 € HT,
- S'ajoutent les frais de collage des lèvres, 1 242 ml pour un montant de 968,76 € HT,
- Ainsi que la mise à la cote des tampons d'eaux usées et bouches à clés eau potable :
- Tampons Eaux Usées : 10 x 240 € = 2 400 € HT,
- Bouches à clé Adduction Eau Potable : 29 x 50 € = 1 450 € HT,
- Tampons Adduction Eau Potable : 20 x 240 € = 4 800 € HT.

Ce qui représente un montant total de 20 320.36 € HT et 24 384.43 € TTC à la charge de la Régie des Eaux Gessiennes, sur un montant total estimé à environ 57 000.- TTC.

La commune s'engage à faire un appel d'offre en ce sens, il est convenu que si les résultats de cet appel d'offre sont favorables et que les prix unitaires sont moins élevés que ceux mentionnés ci-dessus, la Régie prendra en charge la réalisation de 78 T d'enrobés, de 1 242 ml de collage de lèvres, des mises à la cote 10 tampons Eaux Usées, 29 bouches à clé, 20 tampons Adduction Eau Potable. Dans le cas contraire, la Régie prendra en charge une partie des travaux jusqu'à concurrence du montant de 20 320.36€ H.T

Le conseil municipal vote à l'unanimité la délibération et approuve la convention à signer entre les 2 parties.

#### **GARANTIE FINANCIERE PLS LOTISSEMENT LE SAINT AMAND**

Suite au refus du mois de janvier pour la garantie financière de Prêts Locatifs Sociale (PLS), Ain habitat a recontacté la mairie, pour expliquer que le projet ne peut aboutir si la commune refuse de se porter garante.

De ce fait, Ain Habitat nous sollicite une nouvelle fois pour la garantie financière partielle des PLS destinés à concourir à l'opération de construction de 2 pavillons locatifs sur le lotissement « le Saint Amand ».

Ces garanties sont réparties entre la collectivité locale et le Conseil Départemental suivant le potentiel fiscal de chaque commune, la part de l'emprunt à garantir par le conseil Départemental étant le complément de la participation communale. Pour votre parfaite information, au titre de l'année 2019, concernant la commune de Léaz, le pourcentage est fixé à 50%.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL 2019**

M. le Maire propose de rétablir l'équilibre des opérations d'ordre et d'inscrire le 1068 en opération réelle, pour cela il convient de passer les écritures suivantes :

- |                           |         |                |
|---------------------------|---------|----------------|
| • 1068 040 Investissement | Recette | - 149 066.00 € |
| • 1068 010 Investissement | Recette | 149 066.00 €   |

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **CADEAU POUR LES AGENTS PARTANT A LA RETRAITE**

La commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

L'idée générale est de pouvoir remercier l'agent partant pour tous les services rendus à la collectivité durant sa présence au sein de la commune.

Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeau) sera d'une valeur maximum de 70.- € par année de travail au sein de la collectivité.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 6 MAI 2019  
à 19 HEURES**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX DETR**

M. le Maire expose que le projet de la réfection du toit de l'église dont le coût prévisionnel s'élève à 47 666.67 € HT soit 56 000.- € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) d'un taux de base de 25% avec un taux maximum de 50%.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 47 666.67 € HT soit 56 000.00 TTC

DETR : 23 333.33 €

Autofinancement communal : 32 666.67 € TTC

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

La réalisation du projet commencera en septembre 2019.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**INFORMATIONS**

**PLUiH**

Le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) le 28 mars 2019.

Nous rappelons que, conformément à l'article L153-15 du code de l'urbanisme, les communes disposent d'un délai de trois mois à **compter de l'arrêt du projet de PLUiH** pour formuler un avis défavorable sur ce projet arrêté, soit jusqu'au 28 juin 2019.

En outre, l'avis formulé par la commune doit se faire sous la forme d'une délibération du conseil municipal. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

**PARCELLE B0693**

Le futur acquéreur de la maison de M. René GUILLET souhaite faire une sortie sur le parking de la salle des fêtes de Léaz. Si l'école doit s'agrandir, un mobil-home sera installé sur le parking en attendant la réalisation du nouveau groupe scolaire. Le conseil municipal ne peut donc donner un avis favorable.

**PARCELLE A85**

M. et Mme GUILBRIN nouveaux propriétaires de la maison ROTH au Lavoux aimeraient acheter la parcelle A85 de 277 m<sup>2</sup> à la commune. Etant donné la configuration des parcelles, il semble nécessaire de consulter les riverains, le conseil municipal donne son accord de principe.

**PARCELLE B662**

M. Claude DIGONZELLI souhaite acheter à la commune la parcelle B662 d'une surface de 78 m<sup>2</sup> attenante à sa parcelle A730. Un transformateur électrique est situé sur la parcelle, la commune ne peut donc accepter la demande.

**POINT SUR LES TRAVAUX**

Afin de suivre les actions engagées dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée des bandes podotactiles ont été posées dans les 3 villages.

- La mise en place des sanitaires adaptés aux normes handicapées au local des sociétés permet d'assurer une parfaite mise en accessibilité. Les travaux sont actuellement en cours.
- La table de ping-pong et le banc ont été posés sur l'aire de jeux de Léaz début avril nous avons eu les remerciements de plusieurs enfants ainsi qu'un courrier d'Elsa Alves Bauer.
- Le planning des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées situées chemin du pont à Grésin est respecté.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 6 MAI 2019  
à 19 HEURES**

- La commune a reçu 3 devis pour la réfection de la couverture et de la zinguerie de l'église de Léaz

Entreprise Vallet – 01 Montanges	56 000.00 € TTC
Entreprise Ninet Gavin – 01 Lancrans	87 062.40 € TTC
Entreprise R.D. Menuiserie Charpente – 01 Villes	63 018.60 € TTC

L'entreprise Vallet à la possibilité d'entreprendre les travaux courant septembre 2019.

#### **PAYS DE GEX AGGLO :**

- Recueil des actes administratifs du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2019 est à disposition à la CCPG

#### **DIVERS**

- **SITE DU ROCHER DE LEAZ**

Afin de répondre aux demandes de la commune, le CEN RA propose d'étudier une solution alternative au parc fixe existant : **une clôture mobile temporaire avec un troupeau d'animaux plus important ou un troupeau itinérant**. Les avantages seraient :

- Non entrave au passage des animaux sauvages (identification des traces de passage) ;
- Impact visuel réduit ;
- Justification auprès des usagers facilitée ;
- Impact sur la dynamique ligneuse plus importante (dans l'éventualité de trouver un troupeau plus important) ;
- Maintien de l'objectif de la gestion de l'embroussaillage et du maintien de l'espace ouvert par pâturage.

Les périodes et les surfaces des parcs mobiles seraient discutées et validées en concertation.

Cette alternative est sous réserve de trouver un agriculteur capable de répondre à cette demande, d'identifier les financements adéquats et d'une validation par le COPIL dans son ensemble.

Ainsi, le temps prévu pour identifier un agriculteur serait maintenu. Le CEN RA invite tous les membres du COPIL à informer leur entourage de cette recherche d'agriculteur qui serait éventuellement intéressé par cette proposition (les conditions seront par la suite discutées en COPIL en accord avec les financements disponibles).

- **NETTOYAGE BORD DU RHÔNE**

Le nettoyage de la zone de promenade le long du Rhône en partant du parking du pont Carnot jusqu'au pont ferroviaire a été réalisé par un groupe d'une vingtaine de personnes le 11 avril, 120 kg de déchets ont été ramassés. M. le maire et tout le conseil municipal remercient toute l'équipe géocaching pour leur journée d'action.

- **ATTRIBUTION LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

Le vendredi 7 juin à 9h30, en mairie de Saint-Jean-de-Gonville aura lieu une réunion d'échange sur les attributions de logements locatifs sociaux. Cette réunion regroupera les élus de Saint-Jean-de-Gonville, Challex, Collonges, Péron, Farges, Léaz et Pougny.

#### **AGENDA**

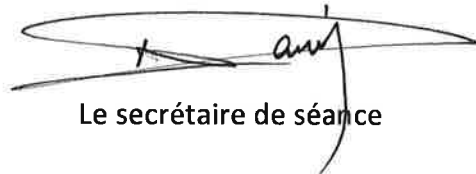
- 26/05/2019                    Elections européennes
- 15/06/2019                   Combats du Fort – 16h –
- Fin juin/début juillet        Enrobé Grésin

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 6 MAI 2019  
à 19 HEURES**

**DIVERS :**

- Nicolas Gouneaud aimerait savoir si la commune a reçu des informations concernant les délais pour la réfection de la chaussée de Longeray, à ce jour aucun délai précis n'est annoncé, l'enrobé doit être réalisé avant fin août.
- François Raisin souhaite savoir si la commune à une convention avec une association de défense des animaux pour pallier aux problèmes des chats errants. Alain Gillard répond que Pays de Gex Agglo et SOS Animaux Pays de Gex ont un accord. Les habitants capturent les chats errants, qui sont stérilisés et pucés à Cessy, avant d'être réintégrés dans leur quartier.
- Sandrine Gressani fait remarquer au conseil que les haies au niveau du carrefour chemin de la Chapelle et de la RD ne sont toujours pas taillées. Il est souhaitable que l'entretien soit fait rapidement afin d'éviter tout accident. Ali Zaabat doit prendre contact avec le propriétaire.
- Stéphane Gauthier demande s'il ne serait pas possible de faire faire un devis à l'entreprise effectuant les travaux de séparatifs des eaux sur Grésin pour la réfection du chemin du Pont. Alain Gillard explique qu'un devis a déjà été accepté pour ces travaux, l'entrepreneur attend la fin du séparatif d'eau pour accéder au chantier.
- La mairie sera exceptionnellement fermée le vendredi 31 mai 2019.

La séance est levée à 19 h 40



Le secrétaire de séance

François RAISIN